

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'AUBE

N° acte	D2026_29_SM
Nomenclature	8.4

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE
LA COMMUNE D'ETRELLES SUR AUBE

Séance du 24 juillet 2026

Conseillers	11
En exercice	11
Présents	11
Représentés	00

L'an deux mil vingt-six et le vingt-quatre juillet à 19 h 00, le conseil de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur MALLET Gilbert, Maire.

Présents : Mrs MALLET Gilbert, BERTHELAY Jean-Marie., Mme GODEK Christelle, M. GODEK Michel, Mmes MANSION Marie-Claire RIFF Véronique, Mrs COFFINET Philippe, GODEK Fabrice, BŒUF Frédéric, Mme BAUDY Liliane, Mme COUCHOT Ingrid formant la majorité des membres en exercice.
Mme RIFF Véronique a été élue secrétaire.

Date de convocation
17/07/2026

Date d'affichage
17/07/2026

Monsieur le Maire donne connaissance du plan d'emplacement des éoliennes et des documents techniques du projet de parc éolien Vents des Vignes par la société Eole de la Pierre Hardy sur le territoire de la commune de BOULAGES. Le projet comporte l'installation de 9 éoliennes, les éoliennes auront une puissance comprise entre 3,8 et 4,5 Mégawatts et une hauteur maximale de 240 en bout de pale.

Objet
AVIS SUR LE PROJET EOLIEN VENTS DES VIGNES DE LA SOCIETE EOLE DE LA PIERRE HARDY SUR LA COMMUNE DE BOULAGES

Le Conseil Municipal,

Considérant que l'éolien, par l'exploitation d'une ressource locale, propre et inépuisable, participe activement à l'indépendance et la sécurité énergétique de la France,

Considérant l'importance de l'énergie éolienne pour la transition énergétique,

Considérant l'importance de l'énergie éolienne pour la lutte contre le réchauffement climatique,

Considérant le soutien de la commune de BOULAGES au projet,

Considérant que le projet éolien de BOULAGES se situe à plus de 1,5km des premières habitations de BOULAGES et à plus de 5km du d'ETRELLES SUR AUBE,

Considérant que la commune d'ETRELLES SUR AUBE a été informée du projet en amont de l'instruction par les représentants d'Eole de la Pierre Hardy,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DONNE un avis favorable au projet de parc éolien Vents des Vignes par la Société Eole de la Pierre Hardy sur la territoire de la Commune de Boulages.

CHARGE Monsieur le Maire de transmettre la délibération au représentant de l'Etat.

Fait et délibéré les jour mois et an susdits,

Ont signé tous les membres présents,

Pour extrait conforme,


Gilbert MALLET

Signé par Gilbert MALLET (COMMUNE
DETRELLES SUR AUBE),
le Maire
le 04/08/2026 à 16:57:38
Ref:11535211-17419400-1-D